

**DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
08/10/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 06
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

==--==

**Remplacement d'un
délégué suppléant à
l'ASA Canal d'Arrosage**

En l'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. le Maire ; M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe

VU la délibération n°30/2020 en date du 29 juillet 2020 portant désignation d'un délégué suppléant pour représenter Monsieur le Maire en qualité de syndic suppléant auprès de l'ASA du Canal d'Arrosage,

VU la délibération n°147/2023 en date du 25 octobre 2023 portant remplacement d'un délégué suppléant à l'ASA Canal d'Arrosage,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement du délégué suppléant pour la bonne administration des affaires de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

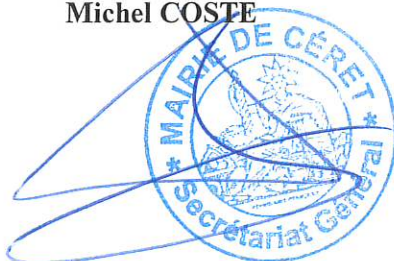
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **EST DESIGNE** délégué suppléant : **M. ANGULO José, Adjoint**, en remplacement de M. Marti VILA PASOLA, pour représenter Monsieur le Maire, en cas d'absence, lors des réunions.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,
Stéphanie JUSTAFRE**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.